Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 18 (1947)

Heft: 8

Artikel: Notre élevage chevalin durant la grande tourmente 1939 -1945

Autor: Stauffer, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825613

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cours préparatoires. Elles ont à former des experts, à participer à la surveillance de l'apprentissage, à faire passer les examens d'apprentissage et ceux de compagnonnage. C'est également elles qui sont chargées de préparer les instituteurs aux tâches nouvelles que les cours post-scolaires ruraux leur imposent. Elles devraient même participer de façon active par leur corps enseignant à l'instruction technique donnée dans les cours post-scolaires ruraux.

Mais il importe plus encore que les milieux paysans saisissent toute l'importance d'une telle préparation et en fasse bénéficier la jeunesse de nos campagnes. Le seul moyen de lui faire aimer la terre et le beau métier agricole, c'est de lui donner les moyens de gagner mieux et plus sûrement sa vie et d'alléger le travail de la famille paysanne. On est encore très loin d'avoir entrepris dans cet ordre d'idées tout ce qui doit être fait.

Au moment de quitter ses fonctions de directeur de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon, après avoir consacré 17 ans de son activité au Jura bernois, on permettra à l'auteur de ces lignes d'adresser une dernière fois un vibrant appel aux paysans du Jura, pour qu'ils prennent plus à cœur tout ce qui tient à la formation pratique et théorique de leurs enfants. C'est l'avenir du pays et celui des familles, qui est en cause. On ne saurait trop faire pour ses enfants, quand il s'agit de les préparer aux luttes de la vie. Plutôt que de se plaindre du peu de rentabilité de l'agriculture, il faut s'efforcer d'augmenter les rendements et de diminuer les frais. Ceux dont le savoir-faire — pratique et théorique — est patent ont des exploitations prospères. Hélas, il en est encore trop d'autres qui végètent, parce qu'elles sont mal conduites

Une fois de plus, c'est l'occassion de conclure : Aide-toi, le ciel t'aidera !

Hubert CHAVANNES, ing. agr.

Notre élevage chevalin

durant la grande tourmente 1939 - 1945

Contrairement à ce qui s'était passé en 1914 à l'Exposition nationale de Berne où, à cause de la mobilisation générale de notre armée par suite de l'état de guerre entre l'Allemagne et la France, l'exposition chevaline fut supprimée, ce ne fut pas le cas en 1939, où la situation était cependant la même, pour l'Exposition nationale de Zurich qui eut lieu du 6 mai au 29 octobre.

Dans cette magnifique démonstration de l'activité du peuple suisse, la division chevaline intéressait tout particulièrement les Jurassiens.

L'exposition temporaire des chevaux, du 24 au 29 octobre, comprenait deux catégories : A. chevaux de trait, race du Jura, type des Franches-Montagnes et type de Berthoud ; B. demi-sang. Dans la catégorie des chevaux de trait 153 furent admis et 17 du type demi-sang. Des 153 chevaux du type de trait exposés à Zurich 83 furent primés en Ire classe. De ces 83 étalons, juments et pouliches 77 appartenaient à des éleveurs bernois, dont 59 à

des éleveurs jurassiens. Nous nous abstenons de citer les noms des heureux propriétaires et syndicats auxquels ont été attribués des prix d'honneur et médailles. Cette exposition fût une imposante preuve de la valeur et des qualités de notre race de chevaux du Jura.

Si les transactions au Marché-concours de Saignelégier en 1939 furent encore nombreuses et les prix relativement assez élevés, ce ne fut plus le cas huit jours plus tard à la foire des Bois. Avec la mobilisation générale 15 jours après changement complet de la situation. Les chevaux propres pour les services de l'armée étant mobilisés, il se produisit une véritable chasse aux 18 et 30 mois ; à la foire de Chaindon les sujets de qualité moyenne se vendaient couramment les premiers 1500 à 1700 fr., les seconds 2000 à 2200 fr. ; les poulains de lait, dont la demande était moins forte, 500 à 800 fr. Il est fort probable que cette hausse aurait été encore plus forte si le nombre des chevaux importés en 1939, avant le commencement des hostilités, n'avait pas été de 8192 sujets, 6180 en 1938.

L'effectif chevalin de la Suisse était en 1939 de 144.450 sujets. Les juments et les pouliches inscrites dans les 72 syndicats étaient au nombre de 10.947, dont 342 dans les cinq du type demi-sang. Des 10.606 du type de trait, 7772 appartenaient à des éleveurs bernois, dont 5464 à des éleveurs jurassiens, soit le 51 %.

On peut se figurer quelle aurait été la situation de notre pays durant les six années de guerre et encore aujourd'hui si dans le Jura, en particulier, l'élevage du cheval, parce que pas assez rémunérateur avait été abandonné comme ce fut le cas dans de nombreuses régions où celui-ci était autrefois prospère. Dans certains milieux on ferait bien à l'avenir de ne pas l'oublier !

Se basant sur les constatations faites dans le domaine de notre élevage du cheval durant les années 1914 à 1918, la Fédération des syndicats d'élevage chevalin du canton de Berne et d'autres cantons adressait au mois de novembre 1939 une requête bien motivée au Département militaire fédéral par laquelle elle lui demandait, en vue de la sauvegarde et de la conservation de notre race de chevaux, de ne pas mobiliser les juments poulinières inscrites dans les registres des syndicats. Cette requête fut recommandée par le vétérinaire en chef de l'armée, colonel-brigadier Collaud. M. Gisler, directeur du dépôt d'Avenches, adressa une demande ayant le même but à la division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique.

Ces requêtes furent prises en considération, mais sous certaines conditions : les juments dont on demandait la libération du service actif devaient être inscrites au registre généalogique d'un syndicat d'élevage chevalin, avec une attestation signée du président et du secrétaire du syndicat pour être remise à l'officier de fourniture des chevaux avec un certificat de saillie.

Les propriétaires de chevaux en dehors des principales régions d'élevage qui ne s'étaient jamais intéressés à cette branche de notre économie rurale, et pour cause, trouvaient qu'il était de leur devoir de contribuer à la production chevaline. A cet effet, ils s'adressèrent par l'entremise des autorités cantonales au

Département de l'économie publique, qui a estimé que des juments qui n'étaient pas inscrites au registre généalogique, mais qui présentaient un certain intérêt pour l'élevage devaient pouvoir être employées pour le service de la reproduction.

Il fallait les présenter à une commission nommée par le Département militaire fédéral et celui de l'Economie publique dont faisait également partie un délégué du canton, commission qui décidait de l'admission des juments qui furent inscrites non pas dans les registres généalogiques, mais dans des registres auxiliaires. Sur 6289 juments présentes 3371 furent admises à l'inscription dans les registres auxiliaires. Ces juments n'ont pas contribué à l'amélioration de notre cheptel chevalin.

L'entrée en guerre en 1940 de l'Italie aux côtés des Allemands, l'occupation du Danemark et de la Norvège, la capitulation des armées belges et hollandaises, la suspension des hostilités par le gouvernement français firent de notre pays une forteresse assiégée, avec comme suites des restrictions de toute nature, rationnement des denrées alimentaires et très forte intensification des cultures (plan Wahlen) pour éviter la famine. Et, comme on était encore loin de la cessation des hostilités, il fallait pour la mise en culture de 400.000 hectares et pour les besoins de l'armée des chevaux, dans les cas de mobilisation générale 70.000, sans les réserves de 30 à 40.000, de sorte qu'il a fallu en augmenter la production pour les besoins à venir, surtout aussi parce que les possibilités de pouvoir en importer allaient diminuer d'année en année.

En 1940 furent saillies 15.244 juments par 252 étalons, dont 181 appartenaient à des particuliers et syndicats et 71 au dépôt d'Avenches. De ces 252 étalons 134, soit le 54 %, étaient la propriété de syndicats et propriétaires bernois, dont 91 à des étalonniers jurassiens.

Des 13.277 juments couvertes en 1939 sont nés 3010 poulains mâles et 3115 pouliches ; cela représente le 48,8 % de juments portantes.

Avec l'augmentation du nombre des jeunes chevaux et les difficultés des importations, celles-ci diminuèrent d'année en année : en 1940 encore 6214 ; 1941, 1396 ; 1942, 1228 ; 1943, 1315 ; 1944, 1819 ; 1945, 984 têtes. De ces 12.952 chevaux importés durant ces six ans seulement 949 furent vendus dans le canton de Berne.

En 1941, 15,661 juments ont été saillies, naissances 7391, 1942, 18.910, naissances 9676. Le point culminant des juments saillies fut atteint en 1944, avec un chiffre de 23.155 ; comparé avec le nombre des années 1939, une augmentation de 105 %.

Avec 1945 commence la période descendante : 21.202, et en 1946, 15.098 furent saillies. Naissances 1945, 10.957, 48 % ; 1946, 10.646, 50,6 %.

En 1939, nous avions en Suisse 144.450 chevaux ; en 1946, lors du recensement fédéral du bétail le 23 avril, 151.941, soit une augmentation de 7500 pièces et ce malgré la forte diminution des importations et les nombreux abattages. Il a été abattu, depuis le recensement d'avril 1945, 2200 chevaux de plus qu'en 1944, ce qui explique l'offre croissante de la viande de cheval et aussi sa

grande consommation. Ainsi notre pays possédait en avril 1946 le plus grand nombre de chevaux enregistrés depuis que l'on procède à des recensements fédéraux de bétail. C'est le contraire qui s'était produit lors de la première guerre mondiale, où le nombre total de nos chevaux avait diminué de 13.000 environ. C'est à l'extension de l'élevage indigène favorisé durant les dernières années par les besoins croissants de bêtes de trait pour l'extension des cultures et surtout par la hausse des prix et l'exemption des juments poulinières de la mobilisation, qu'est due cette augmentation.

A deux reprises, en 1943 et 1944, on a voulu normaliser les prix de vente des chevaux. La première fois sur l'initiative de l'Union suisse des paysans, et la seconde fois elle fut soulevée par une motion déposée au Grand Conseil du canton de Vaud. Cet objet fut dans les deux cas soumis pour examen et propositions à la Fédération suisse d'élevage du cheval de trait, qui l'a transmis pour étude à son comité. Celui-ci, après examen approfondi, a décidé à la majorité de proposer à l'assemblée des délégués du 22 mars 1943 le rejet de l'arrangement soumis à la Fédération par l'Union suisse des paysans. Après plaidoyer pour et contre la normalisation, celle-ci fut rejetée à une très grande majorité, et ce malgré qu'une partie des normes concordait avec les prix payés à cette époque. Les éleveurs considéraient cette normalisation comme inopportune et irréalisable, car le contrôle de sa stricte application devenait non seulement difficile, mais impossible. On ne voyait pas comment il eût été possible d'empêcher des versements clandestins, comme cela se pratiquait dans certaines ventes de terres ou de domaines, et alors la normalisation était sans effet. La deuxième tentative de normalisation du prix de vente des chevaux eut le même sort que la première.

Epreuves de traction pour étalons reproducteurs. — C'est en 1942 qu'eurent lieu à Avenches, pour la première fois, des épreuves de traction pour étalons reproducteurs. Elles furent instituées en vue d'améliorer plus encore l'élevage de chevaux sains, résistants et vigoureux appartenant aussi bien à la race du Jura qu'au type demi-sang. Les performances des étalons sont déterminées par les épreuves individuelles suivantes : 1. Mensuration de la longueur de la foulée sur un parcours de 100 m., aller et retour ; 2. Epreuves de traction et de vitesse sur une distance de 12 km., aller et retour, avec tombereau accouplé à un avant-train chargé à l'aller et vide au retour; 3. Les étalons accomplirent une épreuve d'un kilomètre, à grande allure, trot ou galop en plein champ ou sur piste herbeuse, avec cavalier ou attelé à une charrette.

Nos étalonniers jurassiens qui n'avaient pas été très enchantés de cette innovation en sont revenus ; ils ont pu constater au cours des épreuves que nos chevaux auxquels on reprochait de ne pas avoir assez de trempe, de mordant, et proposaient d'y remédier par une infusion de sang arabe, en avaient davantage que les demi-sang qui ont pris part aux épreuves. Un exemple illustre cette affirmation! Aux épreuves de 1945 auxquelles prirent part 21 étalons, dont deux demi-sang race Holstein, l'étalon « Jurassien » de l'Asile de Bellelay fut le vainqueur de la journée. Il a parcouru

2 fois 12 km. dans le temps extrêmement court de 2 heures 19, alors que l'étalon le plus lent a fait le parcours en 3 heures 22. Les deux demi-sang occupèrent l'un le 13e, l'autre le 17e rang. Leur propriétaire, un syndicat de la Suisse orientale, dont certains de ses membres critiquent assez volontiers notre race de chevaux du Jura, type des Franches-Montagnes, ne publia probablement pas ces résultats.

Nous citons ce qu'écrit un des experts de ces épreuves de 1945, M. le Dr Pärli, vétérinaire, en conclusion de son rapport : « ...On doit constater que nos étalons reproducteurs type des Franches-Montagnes comparés à leurs concurrents de demi-sang ont fait preuve de suffisamment de trempe, de résistance et d'endurance. On ne peut leur nier ces qualités. La critique sans cesse formulée à cet égard devrait être un peu plus prudente. Finalement, le cheval des Franches-Montagnes est un cheval de trait et non un demi-sang... »

Il est question aujourd'hui dans certains milieux de motoriser aussi bien l'armée que l'agriculture. En ce qui concerne l'armée, on peut se demander où la Confédération prendra les millions pour couvrir les frais de la motorisation, et comment sera résolue la question des carburants en temps de guerre.

En agriculture, nous croyons que le tracteur, mais seulement dans une certaine proportion, pourra concurrencer le cheval du fait surtout que la main-d'œuvre agricole est devenue très rare. Nous savons que quantité de paysans, aussi dans le Jura, souffrent de cette nouvelle maladie qu'on appelle la « motorityss », dont beaucoup guériront lorsqu'on leur prouvera, ou qu'ils feront personnellement l'expérience que l'élevage ou l'achat de deux chevaux et leur entretien, est plus économique que l'achat et surtout l'entretien et les frais de réparation d'un tracteur, avec toutes ses remorques.

Nous savons qu'au point de vue pratique le cheval est essentiellement un moteur animé, mais peut-on rester indifférent à la beauté esthétique de ce noble animal, nous ne le croyons pas. La jouissance pour un cultivateur n'est-elle pas tout autre en « faisant la charrue » avec un bel attelage de chevaux qu'avec un tracteur puant et soufflant.

Il est du devoir de nos éleveurs jurassiens de tenir à l'avenir encore davantage compte des besoins et demandes du marché, et en développant la qualité de nos chevaux du Jura. Ils contribueront ainsi à mieux faire connaître, comprendre et aimer le cheval, la plus noble conquête de l'homme.

A. STAUFFER

ORGANES DE L'ADIJ
Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. o Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37
Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086
Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité: Par l'administration du Bulletin — *Editeur:* Impr. du Démocrate S. A., Delémont
Abonnement annuel : Fr. 5.— Prix du numéro : Fr. 1.—
Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source